

En application du RGF (Règlement Général Financier) adopté à l'Assemblée Générale de Martigues des 8 et 9 juin 2013, tous les clubs affiliés à la FFvolley paieront en ligne la FFvolley à partir de la saison 2014-2015.

Les nouveautés, intégrées au RGF adopté à l'Assemblée Générale de Porticcio les 19 et 20 mai 2018 peuvent être consultées dans le RGF ou dans l'extrait du RGF figurant dans le dossier licence sur le site de la FFvolley.

En préambule

Voici la liste **non exhaustive** des produits FFvolley qui seront à payer directement à la FFvolley via votre « Espace Club ». Suivant le choix des Ligues, les diverses cotisations régionales pourront être payées via la FFvolley.

La ré-affiliation : attention, le premier panier comprenant la ré-affiliation et a minima les deux licences des dirigeants figurant sur la fiche club dans votre Espace Club doit être validé financièrement et administrativement avant toute autre prise de licences ou engagements.

Les licences : Panier pour la création, le renouvellement, la mutation. Seules les ligues qui l'auront demandé (en fournissant leurs tarifs) pourront proposer aux clubs le paiement des licences via l'Espace de paiement.

Les engagements dans les épreuves nationales. Seules les ligues qui l'auront demandé (en fournissant leurs tarifs) pourront proposer aux clubs le paiement des engagements via l'Espace de paiement (panier spécifique)

Les amendes et pénalités : ce panier sera créé par les services fédéraux ou régionaux. (RGF : « Ces paniers automatiquement clos, peuvent faire l'objet d'un appel de la sanction ; ils ne sont donc pas bloquants. »). Ils sont exigibles une fois les délais légaux d'appel expirés, ou au terme de la procédure en cas de rejet définitif.

L'achat de documents.

Les surclassements (double et triple).

Les transferts internationaux : panier généré par les services fédéraux.

Les actions de formation : panier pouvant être généré par l'action d'inscription ou les services fédéraux régionaux ou départementaux.

Le concept de panier

Tous les produits FFvolley qui sont à payer sont automatiquement entrés dans un panier.

Ce panier figure en bas à droite dans le sommaire de votre « Espace Club ».

Tout panier validé par un mode de paiement quel qu'il soit est dit « fermé ».

Il est enregistré, visible, consultable, imprimable mais non modifiable tout au long de la saison.

Tout panier qui n'a pas fait l'objet de validation (ni clôturé, ni fermé) se remplit avec vos commandes.

Les modes de paiement : Lire attentivement l'extrait du RGF

Chèque : à adresser à la FFvolley, les délais postaux et le nombre de chèques à traiter peuvent retarder la prise en compte du paiement.

Virement : télécharger le RIB qui vous est proposé lorsque vous validez ce type de paiement, Procédez au virement, via internet (gratuit et rapide), en allant dans votre agence bancaire (renseignez-vous : cela peut avoir un coût).

Carte bancaire : paiement instantané et sécurisé. Attention aux plafonds de vos cartes. Renseignez-vous.

Autorisation de prélèvement automatique : A utiliser notamment pour les paiements des engagements en plusieurs fois. Renseignez-vous auprès du service comptable sur les modalités (formulaire d'autorisation et échéancier).

La facturation

Le fait de valider un paiement (quel qu'en soit le mode) déclenche l'émission d'une facture détaillant le contenu de votre achat. Cette facture est transmise électroniquement (courriel) à l'adresse de votre club le lendemain du jour ouvré suivant la validation (vous validez le lundi, facture le mercredi, vous validez le samedi, facture le mardi).

La démarche complète

Accédez à votre « Espace Club ». (nom d'utilisateur et code).

Si vous n'avez aucun panier en cours, toute saisie (licence, engagement...) générera un panier .

Tant que ce panier n'est pas fermé (par une action de paiement, cf explications ci-dessous) toute nouvelle saisie ira se placer dans le panier ouvert.

Essayez de fermer vos paniers régulièrement afin de ne pas avoir une somme trop importante à payer.

Vous quittez votre « Espace Club », votre panier reste enregistré.

Vous procédez, le même jour, un autre jour à de nouvelles actions, les sommes correspondantes vont s'ajouter dans le panier ouvert.

Un seul panier licence peut être ouvert à la fois.

Sans action de paiement sous 30 jours, le panier en cours est automatiquement fermé et la facture correspondante envoyée.

Pour payer

Cliquez sur le panier.

Cliquez sur « Payer. »

Choisissez le mode de paiement.

Extrait RGF : « Pour tous les modes de règlements autres que la carte bancaire, et pour laquelle la validation financière est automatique, **fournir impérativement les informations suivantes : N° du GSA, N° du panier. Sans ces informations d'identification à joindre au règlement, il sera impossible d'effectuer une validation financière, sans préjudice des conséquences sportives qui pourraient en découler.**»

**Dans ces deux cas un bordereau d'accompagnement vous est proposé :
imprimez-le et joignez le au chèque ou reportez les informations avec le virement.**

Laissez-vous guider.

Une fois payé le panier est clôturé automatiquement et peut être alors consulté dans l'historique des opérations effectuées.

NB : pour tout règlement par chèque ou virement, veillez à toujours indiquer le n° d'affiliation et le nom du club, ainsi que le n° du panier correspondant.

Une adresse de courriel est toujours opérationnelle :

aidepaiementdirect@ffvb.org